



Nouveaux affiliés au 1^{er} juillet 2024, quelles cotisations en 2024 ?

COMBIEN DEVEZ-VOUS PAYER ?



2024

Exonération d'office
cotisations RID + RVB
appliquée du 01/07/2024 au 30/06/2025
Cotisations RC pour le 2nd semestre

2025*

Cotisations RID + RVB
du 01/07/2025 au 31/12/2025
+ cotisations RC pour toute l'année
+ régularisation éventuelle RVB R 2024

VOUS DEMANDEZ
UNE DISPENSE RC
(appliquée du 01/07/2024
au 30/06/2025)

0 €

0 €

1^{er} semestre uniquement

VOUS DEMANDEZ
UNE RÉDUCTION
(75 %) RC

1 204 €

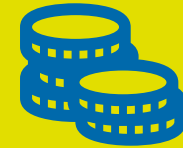
3 284 €

VOUS VERSEZ VOTRE
COTISATION
COMPLÉMENTAIRE
ENTIÈREMENT

4 816 €

10 508 €

R 2024 > 46 368 € ?
+ régularisation
RVB sur R 2024
en juillet 2025



Si R = 80 000 €
+/- 4 000 €

* Montants 2025 non connus à ce jour, montants 2024 communiqués à titre indicatif.

Hypothèses : les cotisations sont calculées sur les taux de 2024 (et excluent la prise en compte d'un revenu estimé).

METTRE EN PLACE LE PRÉLÈVEMENT DE VOS COTISATIONS JUSQU'AU 03/07/2024

CAVP
Caisse d'Allocations Vieillesse
des pharmaciens

Nous connaître | Votre situation | Préparer votre retraite | Documents utiles | Contact | Q | Mon compte personnel

MES DÉMARCHES
Gérer mes règlements (modalité, périodicité et références bancaires)

ACCUEIL > MON COMPTE PERSONNEL > MES DÉMARCHES > GÉRER MES RÈGLEMENTS (MODALITÉ, PÉRIODICITÉ ET RÉFÉRENCES BANCAIRES)

Mon compte personnel

MON PROFIL

- Ma situation personnelle
- Mon activité professionnelle
- Les droits que j'ai acquis
- Mes identifiants

MES DÉMARCHES

- Gérer mes règlements
- Réduire ma cotisation (régime complémentaire)
- Newsletters : mon abonnement
- Mes documents
- Simuler ma retraite de capitalisation CAVP
- Mes informations retraite
- Historique des modifications
- Se déconnecter

Demière mise à jour : 19/03/2024
Demande(s) en cours : 0

Quelle date d'effet de votre démarche ?
Vous mettez en place le prélèvement de vos cotisations :

| Pour un prélèvement au | La date limite d'enregistrement du prélèvement est le |
|---|---|
| 1 ^{er} trimestre 2024 (25 jan./fév./mars) | 03 janvier 2024 |
| 2 ^e trimestre 2024 (25 av./mai/juin) | 03 avril 2024 |
| 3 ^e trimestre 2024 (25 juil./août/sept.) | 03 juillet 2024 |
| 4 ^e trimestre 2024 (25 oct./nov./déc.) | 03 octobre 2024 |

Attention : la modification de vos coordonnées bancaires prendra effet aux dates suivantes : assurez-vous de régler par chèque le solde de vos cotisations courantes qui ne pourra pas être prélevé à la date à laquelle vous effectuez votre démarche.

Moyen de paiement et périodicité des règlements

SITUATION ACTUELLE

Moyen de paiement : Chèque
Périodicité : Semestrielle

MODIFIER LES MODALITÉS DE VOS RÈGLEMENTS

Moyen de paiement : Prélèvement

Nom du titulaire du compte :

IBAN :

BIC :

Nom de la banque :

N° et nom de la rue :

Code postal : Ville/Pays :

Pays : FRANCE



Le paiement dématérialisé des cotisations est une obligation légale : nous vous adresserons un courriel pour vous informer que votre Appel de cotisations est déposé sur votre compte personnel.

VOUS NE RECEVREZ AUCUN DOCUMENT PAR VOIE POSTALE.



PAYER PAR CHÈQUE APRÈS LE 03/07/2024

The screenshot shows the CAVP website interface. At the top left is the CAVP logo (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens). The navigation bar includes links for 'Nous connaître', 'Votre situation', 'Préparer votre retraite', 'Documents utiles', 'Contact', and a search icon. A 'Mon compte personnel' button is highlighted in green. Below the navigation bar is a blue header with the text 'Mes documents'. The main content area is divided into a left sidebar and a main panel. The sidebar contains sections for 'Mon compte personnel' (with sub-links for 'MON PROFIL' and 'MES DÉMARCHES'), 'Mes documents', and 'Se déconnecter'. The main panel displays 'Mes documents' with two categories: 'Appel de cotisation' (listing 'Appel de cotisation - janvier 2024' and 'Appel de cotisation_informations_importantes - janvier 2024') and 'Attestation inscription' (listing 'Attestation inscription - novembre 2023').



Si vous avez dépassé l'échéance du 3 juillet pour autoriser le prélèvement de vos cotisations, vous devrez exceptionnellement les payer par chèque : nous vous adresserons un courriel pour vous informer que votre Appel de cotisations est déposé sur votre compte personnel.

VOUS NE RECEVREZ AUCUN DOCUMENT PAR VOIE POSTALE.



QUEL CALENDRIER ?

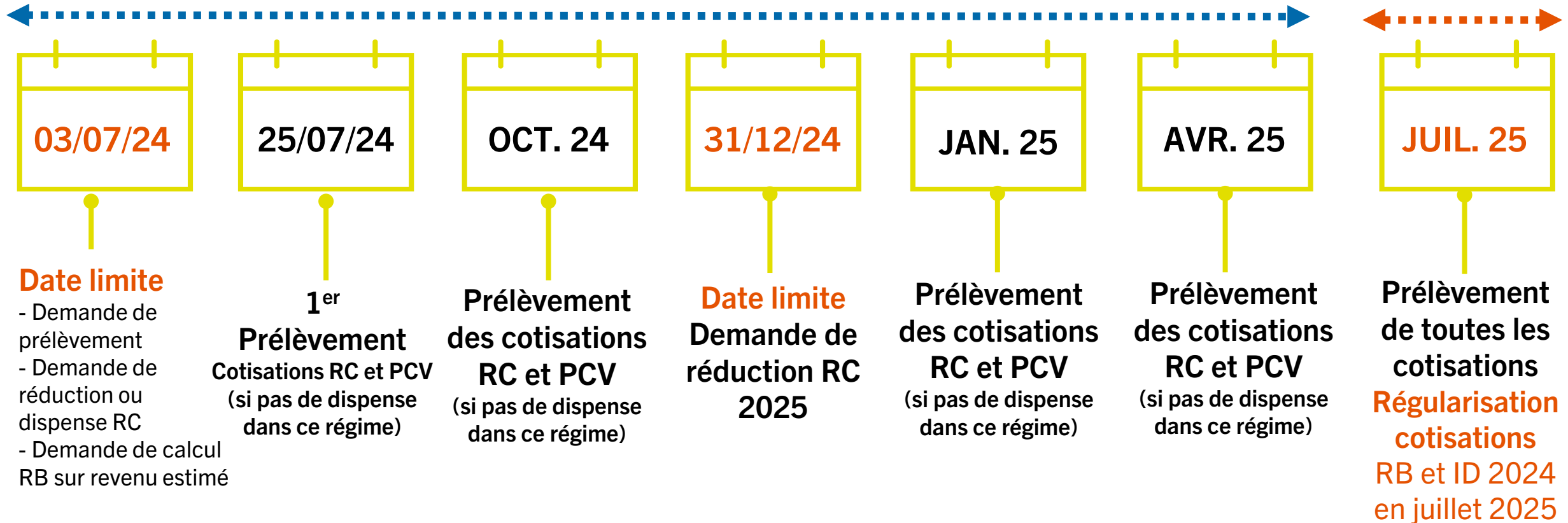


Exonération d'office : cotisations retraite de base (RB) et invalidité-décès (ID) du 01/07/2024 au 30/06/2025

Sur demande : dispense ou réduction de la cotisation complémentaire (RC)

Dans tous les cas : règlement de la cotisation PCV pour les biologistes

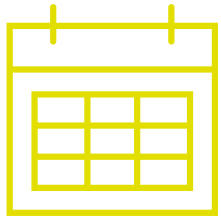
Prélèvement de toutes les cotisations



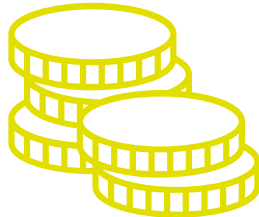
QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉ ?



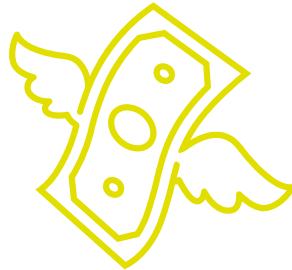
*La CAVP est une Caisse de retraite confraternelle :
contactez-nous le plus tôt possible pour trouver des solutions !*



Prendre rendez-vous pour faire un point de situation à Paris, au téléphone ou en visio-conférence.



Demander un plan de paiement.



Demander une remise de majoration de retard.



Demander un secours à la Commission des activités sociales.

**Au téléphone,
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.**



DES QUESTIONS ?

Contactez Laurence Marbot-Colonna :

Imarbot@cavp.fr

01 42 66 85 28